



Règlement du vide dressing du 27 Avril 2025

Cette vente est strictement réservée aux particuliers et associations, à l'exclusion de tout professionnel ou ambulancier.

Pour le vide dressing, seuls seront acceptés à la vente : Vêtements – Chaussures – Bijoux – sacs – chapeaux.



Le bulletin d'inscription ou l'inscription faite sur le site <https://kammerhof.fr>, valant réservation sera considéré comme confirmé à réception du règlement et de la copie de la pièce d'identité du demandeur.

L'organisateur sera l'autorité expresse en matière de désignation de place.

L'organisateur sera souverain pour la résolution d'éventuels litiges.

L'organisateur fournit une table (2 mètres) et 2 chaises, l'emplacement faisant 3 mètres de long.

Les résidus et emballages divers devront être emportés par chaque exposant. La place attribuée devra être nette lors du départ.

L'organisateur est déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part du demandeur.

L'ouverture des portes au public est prévu pour 9H00. Les exposants pourront venir installer leur emplacement à partir de 8H00.